



RÉPERTOIRE

ACTEURS AU SERVICE DE LA PRÉVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS À STRASBOURG

MIS À JOUR EN SEPTEMBRE 2015

SOMMAIRE

Associations :

un réseau dense et actif ↔ 10

- **ALDA** (Association de Lutte contre les Discriminations et l'égalité des droits en Alsace)
- **Association JSK** (Joie et Santé Koenigshoffen)
- **ASTU** (Actions citoyennes interculturelles)
- **Autre Cercle**
- **CALIMA** (Coordination Alsacienne de l'Immigration Maghrébine)
- **CIDFF Bas-Rhin** (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles)
- **CIMADE** (Comité inter mouvements d'aide aux évacués - Service oecuménique d'entraide)
- **Compagnie Théâtre forum ACTE** (Arc-En-Ciel Théâtre Est)
- **D-CLIC** (Dimension Culturelle, Loisir, Insertion Citoyenne)
- **DPJ** (Droit Pour la Justice)
- **La LUNE**
- **La Station - Centre LGBTI Strasbourg** (Lesbien Gay Bi Trans Intersexe)
- **Le Furet**
- **LICRA Bas-Rhin** (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme)
- **Ligue de l'Enseignement - FOL 67**
- **LUPOVINO** (LUtTE POur une VIe NORmale)
- **Maison des Adolescents**

- **Maison des potes**
- **MESA** (Maison de l'Europe Strasbourg Alsace)
- **MSA** (Migrations Santé Alsace)
- **ORIV** (Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville)
- **MFPF** (Mouvement français pour le planning familial)
- **REJ** (Réseau Express Jeunes)
- **SOS Aide aux Habitants**
- **SOS Homophobie**
- **TEJE Strasbourg** (Travailler Ensemble jeunes et Engagé-e-s)
- **Théâtre du Potimarron**
- **THEMIS**
- **VIADUQ** (Association Bas-rhinoise pour les Victimes d'Infraction, l'Accès au Droit et les Usagers de tous Quartiers)

Défenseur des droits : un réseau de délégués territoriaux ↔ 41

Ville de Strasbourg : des missions au service de l'égalité ↔ 43

ÉDITO

Discriminer est un délit, mais il s'agit d'un délit difficile à établir et face auquel les victimes ignorent souvent les voies de recours existantes. En réunissant depuis juin 2011 différents acteurs associatifs dont l'objet est d'agir dans le champ de la prévention et de la lutte contre les discriminations ou qui ont mené des actions dans ce domaine, nous avons souhaité pouvoir mieux appréhender la réalité des situations et partager des pratiques et des réflexions. Il s'agit aussi de favoriser la mise en réseau pour permettre les échanges d'informations et la mise en œuvre d'actions communes.

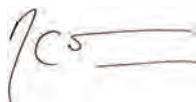
Agir contre les discriminations nécessite d'intervenir à plusieurs niveaux. C'est dans ce sens que plusieurs orientations ont été retenues :

- mener des actions de sensibilisation en direction de tous les publics,
- assurer la formation des acteurs,
- accompagner les personnes victimes de discriminations,
- agir en réseau notamment pour faire avancer des situations difficiles ou complexes,
- faire connaître les acteurs et partager les ressources.

La semaine de l'égalité et de lutte contre les discriminations ainsi que ce répertoire sont le résultat de ce travail collectif et d'une mobilisation forte du tissu associatif et des services de la Ville.

Nous souhaitons que cet outil permette à tous les intervenants de mieux orienter les personnes victimes de discriminations, de les accompagner dans leurs démarches pour contribuer ensemble à assurer une égalité réelle des droits.

Mathieu Cahn
Adjoint au Maire





**« LES DISCRIMINATIONS
EXISTENT, ELLES SONT
UNE RUPTURE DE L'ÉGALITÉ
DE DROIT ET DE TRAITEMENT »**

PRÉSENTATION

Un répertoire pour valoriser les acteurs et les initiatives sur le territoire strasbourgeois

Ce répertoire présente des structures qui interviennent et contribuent, sur le territoire de la ville de Strasbourg, à la prévention et la lutte contre les discriminations. Il vise à une meilleure connaissance des acteurs et à valoriser leurs actions et initiatives. Il s'adresse à toute personne qui, à titre personnel, professionnel ou associatif, recherche des informations dans ce domaine.

Il est constitué de fiches synthétiques dont les objectifs sont de mettre à disposition les coordonnées des structures et de présenter leurs champs et modalités d'intervention dans ce domaine. La structure intervient-elle sur l'ensemble des critères reconnus par la loi, ou seulement sur certains critères ? Dans un domaine particulier ? Selon quel mode d'intervention¹ ?

Elles ont été identifiées principalement à travers leur participation à la Commission lutte contre les discriminations animée par la Ville de Strasbourg. Elle est complétée d'une présentation du Défenseur des droits² et des délégations municipales en charge de mettre en œuvre les politiques locales décidées en matière d'égalité.

Il est important de préciser que ce répertoire ne vise pas à être exhaustif mais à donner une première « photographie » de la variété des acteurs. Un tel outil a vocation à être remis à jour régulièrement.

Cette édition actualise le répertoire élaboré en 2012 à l'occasion de la première Semaine de l'égalité et diffusé depuis. Elle vise notamment à l'étoffer, réactualiser les informations concernant les structures (coordonnées, responsables...) et à intégrer les évolutions législatives³. Il s'agit bien d'être à l'écoute d'un contexte en mouvement et des acteurs qui sont au cœur de la dynamique de réseau.

1. Les informations sont déclaratives et ont été validées par les structures.

2. Institution créée en 2011, en charge notamment de la lutte contre toutes les formes de discriminations et de l'accès aux droits des personnes confrontées à des situations discriminatoires.

3. Critère de l'identité sexuelle ajouté par la loi du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel ; Critère du lieu de résidence ajouté par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

Discriminer... De quoi parle-t-on ?

La discrimination est une rupture de l'égalité et un délit sanctionné par la loi. Elle se définit comme une différence de traitement entre des personnes ou des groupes, placés dans des situations comparables, sur la base d'un critère illégal dans un domaine visé par la loi.

Il existe 20 critères de discriminations en droit français : origine, sexe, situation de famille, grossesse, apparence physique, patronyme, lieu de résidence, état de santé, handicap, caractéristiques génétiques, mœurs, orientation ou identité sexuelle, âge, opinions politiques, activités syndicales, appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

Différentes formes de discriminations sont distinguées :

↔ La discrimination directe se produit lorsque, sur la base d'un critère prohibé par la loi, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne le serait dans une situation semblable. La discrimination prend alors la forme d'un acte ponctuel et identifiable.

Exemple : refus d'une demande de stage sur la base d'un patronyme à consonance étrangère; licenciement suite à l'annonce d'une grossesse; refus de louer une chambre d'hôtel à un couple homosexuel.

↔ La discrimination indirecte se produit lorsqu'une disposition, un critère ou une pratique apparemment neutre entraîne un désavantage particulier pour un certain groupe de personnes par rapport à un autre groupe.

Exemple : une taille minimum dans certaines procédures de recrutement (poste de pompiers, chauffeurs d'autobus...), alors que ce critère se révèle sans lien avec la tâche à accomplir, peut avoir pour conséquence d'exclure principalement les femmes plus petites que les hommes.

↔ La discrimination systémique résulte de processus ou de fonctionnement reposant sur des pratiques, volontaires ou non, et donnant lieu à des différences de traitement. Elle se « produit par effet cumulatif et interactif de pratiques, le plus souvent basées sur des présupposés, des anticipations, des valeurs, des logiques et des contraintes propres au système ».

Exemple : Un conseiller à l'emploi, dans l'intention de protéger un candidat, peut anticiper la demande discriminatoire d'un employeur et ne pas lui orienter certaines personnes (femmes, personnes aux noms à consonance étrangère, jeunes...). Il n'a pas l'intention de discriminer mais participe à la pérennisation d'un système discriminatoire.

Une discrimination n'est donc pas forcément intentionnelle, mais les actes discriminatoires ont pour conséquence des résultats concrets. Les risques discriminatoires sont présents dans l'ensemble des domaines de la vie quotidienne ; emploi, éducation, logement, accès aux biens et aux services (publics et privés). Ainsi, toute personne peut être confrontée à un acte discriminatoire à un moment donné de sa trajectoire.

Prévenir et combattre les discriminations...

Un champ vaste

« Prévenir et lutter contre les discriminations » signifie donc avant tout reconnaître la réalité suivante : un certain nombre de personnes connaissent des situations non-conformes au principe d'égalité affirmé dans la Constitution française en raison de leur apparence, leur patronyme, leur lieu de résidence, leur orientation sexuelle...

Pour les acteurs, il s'agit alors de s'inscrire dans des actions qui cherchent à prévenir et combattre certaines formes d'injustices pour réaliser une égalité effective.

De nombreuses structures et de nombreux acteurs sont identifiés ou se définissent d'ailleurs comme intervenant dans le champ de la prévention et de la lutte contre les discriminations. Ils agissent, pour certains, en accompagnant les victimes, pour d'autres, en menant un travail de prévention et de lutte contre les préjugés et les stéréotypes lors d'interventions en milieu scolaire par exemple.

Ces différentes approches se complètent, une question aussi vaste ne pouvant se traiter que par des approches multiples et variées.

Il est important de préciser que la prévention et la lutte contre les discriminations s'articulent néanmoins autour de trois dimensions principales :

- ↔ mobiliser et faire respecter le droit ;
- ↔ agir auprès des professionnels pour promouvoir des pratiques et des comportements conformes à la loi, généralisés et objectifs ;
- ↔ mener un travail sur les représentations sociales, qui peuvent être à l'origine de comportements discriminatoires.

Ces objectifs s'incarnent dans des modalités d'intervention diverses, notamment :

- ↔ écouter et accompagner les personnes confrontées à des situations de discriminations ;
- ↔ informer, sensibiliser et former ;
- ↔ mener des études et diagnostics pour contribuer à une meilleure connaissance des phénomènes discriminatoires.

La question est donc vaste, le champ d'action est large à la fois sur le plan des domaines investis, des publics visés et des modes d'intervention.

Il en résulte souvent une difficulté pour identifier et repérer les ressources et les structures agissant dans ce domaine sur un territoire. Ce répertoire vise donc à poser un premier jalon en termes de connaissances.



**« PARLONS-EN,
NE BANALISONS PAS
LE PHÉNOMÈNE
ET METTONS À JOUR
LES INITIATIVES
QUI EXISTENT
POUR LES COMBATTRE »**



ASSOCIATIONS

Le tissu associatif strasbourgeois est dense et actif.

Les associations présentées sont hétérogènes. Certaines ont une visée généraliste dans leur champ d'intervention (comme les associations d'éducation populaire, les associations d'aide aux victimes), d'autres sont spécialisées sur la prévention et la lutte contre les discriminations. Certaines agissent sur les discriminations liées à un critère spécifique (origine ethnique, sexe, orientation sexuelle...), d'autres dans des domaines spécifiques (santé, éducation...). Certaines interviennent directement auprès des personnes « victimes » par un accompagnement de proximité, d'autres privilégient une action auprès des professionnels en leur proposant des actions de formation.

Sachant que sur le terrain, les domaines, les publics et les modes d'intervention se croisent et s'enchevêtrent pour faire face à cette réalité complexe et multiforme que sont les discriminations.

Les domaines retenus sont ceux de la vie quotidienne et visés par la loi :

- ↔ emploi;
- ↔ logement;
- ↔ éducation;
- ↔ santé;
- ↔ accès aux biens et aux services (publics ou privés).

Dans un souci de lisibilité, cinq modes d'intervention ont été retenus au regard de la prévention et lutte contre les discriminations :

- ↔ Écoute/ accompagnement des victimes¹
- ↔ Sensibilisation / information
- ↔ Formation
- ↔ Organisation d'évènements
- ↔ Études / diagnostics

La liste présentée dans ce répertoire n'est pas exhaustive.
Elle a vocation à être complétée et remise à jour régulièrement

1. Le terme « victime » est ici entendu dans son sens « commun », c'est-à-dire toute personne pouvant être confrontée à un moment donné de sa trajectoire à une situation de discriminations ou subissant un préjudice. Il n'est pas entendu dans son acception juridique au sens de « victime d'une infraction pénale ».

ALDA

ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS EN ALSACE

Adresse postale : 23 rue Lambert - 68100 Mulhouse

Tél. : 03 89 59 50 99

Contact : Jacqueline Girardat, Directrice — jacqueline.girardat@association-alda.org

→ www.association-alda.org

MODE D'INTERVENTION

1 - Champ d'intervention (critères et domaines)

Ensemble des discriminations reconnues par la loi dans les domaines de l'emploi, du logement, de l'éducation, de la santé, de l'accès aux biens et aux services.

2 - Modalités d'intervention

- ↔ Écoute / accompagnement des victimes
- ↔ Sensibilisation / information
- ↔ Formation

QUI PEUT PRENDRE CONTACT ?

- ↔ Tout public
- ↔ Public ayant subi des situations de discriminations

COMMENT ?

- ↔ Par téléphone, mail, courrier
- ↔ À Strasbourg : entretiens sur rendez-vous qui ont habituellement lieu à la Maison des associations, 1a place des orphelins 67000 Strasbourg (les locaux de l'association étant situés à Mulhouse).

CONDITIONS DE L'INTERVENTION

- ↔ Intervention gratuite auprès des publics

TERRITOIRE D'INTERVENTION

- ↔ Strasbourg et ensemble de l'Alsace



ASSOCIATION JSK JOIE ET SANTÉ KOENIGSHOFFEN

CENTRE DE SANTÉ – CENTRE SOCIOCULTUREL CAMILLE CLAUZ

Adresse postale : 41 rue Virgile - 67200 Strasbourg

Tél. : 03 88 28 49 71 / Fax : 03 88 30 34 89

Contact : Daniel Chinaglia, Directeur — contact@jsk-asso.fr

→ www.jskoenigshoffen.asso.fr

MODE D'INTERVENTION

1 - Champ d'intervention (critères et domaines)

Discriminations liées à l'origine, au sexe et à l'état de santé dans le domaine de l'accès à la santé et aux soins.

2 - Modalités d'intervention

- ↔ Écoute / accompagnement
- ↔ Sensibilisation / information, plus particulièrement auprès des publics jeunes en matière de santé

QUI PEUT PRENDRE CONTACT ?

- ↔ Tout public

COMMENT ?

- ↔ Par téléphone, mail, courrier
- ↔ Accueil du public pour une prise de rendez-vous aux horaires d'ouverture de la structure de 9h à 18h30 tous les jours

CONDITIONS DE L'INTERVENTION

- ↔ Intervention gratuite

TERRITOIRE D'INTERVENTION

- ↔ Strasbourg



ASTU

ACTIONS CITOYENNES INTERCULTURELLES

Adresse postale: **13a, rue du Hohwald - 67000 Strasbourg**

Tél. : **03 88 32 98 32** / Fax : **03 88 32 42 72**

Contact : **Muharrem Koc, Directeur** – astu@astu.fr

→ www.astu.fr

MODE D'INTERVENTION

1 - Champ d'intervention (critères et domaines)

Ensemble des discriminations reconnues par la loi dans les domaines de l'emploi, du logement, de l'éducation, de la santé, de l'accès aux biens et aux services.

2 - Modalités d'intervention

- ↔ Écoute / accompagnement des victimes
- ↔ Organisation d'évènements
- ↔ Sensibilisation / information
- ↔ Formation (plus particulièrement dans le domaine scolaire)

QUI PEUT PRENDRE CONTACT ?

- ↔ Tout public
- ↔ Public ayant subi des situations de discriminations

COMMENT ?

- ↔ Par téléphone, mail, courrier
- ↔ Permanence sans rendez-vous les lundis de 14h à 17h, les mercredis et vendredis de 9h à 12h

CONDITIONS DE L'INTERVENTION

- ↔ Intervention gratuite auprès des publics

TERRITOIRE D'INTERVENTION

- ↔ Strasbourg et ensemble de l'Alsace



AUTRE CERCLE

Adresse postale : **Maison des Associations, 1a place des Orphelins – 67000 Strasbourg**
presidence.alsace@autrecercle.org

→ www.autrecercle.org

MODE D'INTERVENTION

1 - Champ d'intervention (critères et domaines)

Favoriser l'inclusion de tous les publics et prévenir les discriminations fondées sur le sexe, les mœurs, l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans les entreprises et de manière générale chez tous les employeurs.

2 - Modalités d'intervention

- ↔ Formation
- ↔ Organisation d'évènements
- ↔ Sensibilisation / information
- ↔ Études / diagnostic
- ↔ Fourniture de documentation sous forme d'étude ou bande-dessinée
- ↔ Projection de mini-films de sensibilisation

Tous nos supports sur autrecercle.org

QUI PEUT PRENDRE CONTACT ?

- ↔ Tout public
- ↔ Professionnels pour des formations et modules de sensibilisation à la lutte contre les discriminations homophobes et transphobes dans le monde du travail

COMMENT ?

- ↔ Par mail : presidence.alsace@autrecercle.org

CONDITIONS DE L'INTERVENTION

- ↔ Intervention gratuite dans certains cas
- ↔ Intervention payante pour les formations et les modules de sensibilisation : Contactez nous !

TERRITOIRE D'INTERVENTION

- ↔ Strasbourg, Eurométropole de Strasbourg, ensemble de l'Alsace

CALIMA

COORDINATION ALSACIENNE DE L'IMMIGRATION MAGHRÉBINE

Adresse postale : **Maison des Associations, 1a, place des Orphelins - 67000 Strasbourg**
Tél. : **06 51 55 50 52**
Contact : **Mustapha El Hamdani, salarié – calima.alsace@yahoo.fr**

MODE D'INTERVENTION

1 - Champ d'intervention (critères et domaines)

Discriminations liées à l'origine, au sexe, à l'âge et aux convictions religieuses dans les domaines de l'emploi, du logement, de l'éducation, de l'accès aux biens et aux services, plus particulièrement l'accès à la culture et aux loisirs.

2 - Modalités d'intervention

- ↔ Écoute et information des victimes
- ↔ Organisation d'évènements
- ↔ Sensibilisation / information sur les lois et le droit

QUI PEUT PRENDRE CONTACT ?

- ↔ Public ayant subi des situations de discriminations, plus particulièrement les personnes d'origine maghrébine et leurs descendants

COMMENT ?

- ↔ Par téléphone, mail, courrier
- ↔ Entretien sur rendez vous uniquement

CONDITIONS DE L'INTERVENTION

- ↔ Intervention gratuite

TERRITOIRE D'INTERVENTION

- ↔ Bas-Rhin



CIDFF 67

CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES

Adresse postale : 24 rue du 22 novembre - 67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 32 03 22 (taper 1 pour le Bas-Rhin) / Fax : 03 88 24 60 86
Contact : Aluma Marienburg, Responsable du secteur juridique
strasbourg@cidff67.fr
→ www.cidff67.fr

MODE D'INTERVENTION

1 - Champ d'intervention (critères et domaines)

Ensemble des discriminations reconnues par la loi dans les domaines de l'emploi, du logement, de l'éducation, de la santé, de l'accès aux biens et aux services.

2 - Modalités d'intervention

- ↔ Écoute et information des victimes sur leurs droits
- ↔ Organisation d'événements
- ↔ Sensibilisation / information
- ↔ Formation

Organisme de formation agréé

QUI PEUT PRENDRE CONTACT ?

- ↔ Tout public

COMMENT ?

- ↔ Par téléphone, mail, courrier
- ↔ Entretien et permanence sur rendez-vous au siège du CIDFF
- ↔ Accueil du public aux horaires d'ouverture de la structure pour une prise de rendez-vous :
lundi : 9h - 11h
mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h-12h
mardi, jeudi : 14h-17h
- ↔ Permanence téléphonique au numéro suivant : 03 88 32 03 22
lundi de 10h15 à 11h
mardi de 15h à 16h,
jeudi de 10h15 à 11h et 14h30 à 15h30

CONDITIONS DE L'INTERVENTION

- ↔ Intervention gratuite dans le cadre de l'information sur les droits
- ↔ Intervention payante pour les ateliers de sensibilisation et les formations (sauf en cas de convention spécifique)

TERRITOIRE D'INTERVENTION

- ↔ Strasbourg, Eurométropole de Strasbourg, Bas-Rhin

CIDFF

Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles

Bas-Rhin

CIMADE

COMITÉ INTER MOUVEMENTS D'AIDE AUX ÉVACUÉS
SERVICE ŒCUMÉNIQUE D'ENTRAIDE

Adresse postale : 2 rue Brûlée - 67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 36 94 56 / Fax : 03 88 25 76 63
Contact : strasbourg@lacimade.org

MODE D'INTERVENTION

1 - Champ d'intervention (critères et domaines)

Dans le cadre de sa mission d'accès aux droits des étrangers en situation administrative précaire, l'association peut connaître des situations de discriminations liées à l'origine et au sexe dans les différents domaines de la vie quotidienne : emploi, logement, santé, éducation, accès aux biens et aux services.

2 - Modalités d'intervention

- ↔ Écoute / accompagnement des personnes étrangères en situation administrative précaire
- ↔ Organisation d'évènements
- ↔ Sensibilisation / information
- ↔ Formation, plus particulièrement sur l'accès aux droits des personnes étrangères et des discriminations pouvant être subies dans ce cadre

QUI PEUT PRENDRE CONTACT ?

- ↔ Tout public
- ↔ Personnes étrangères en situation administrative précaire

COMMENT ?

- ↔ Par téléphone, mail, courrier
- ↔ Accueil du public sans rendez vous le mardi de 9h à 12h dans les locaux de l'association
- ↔ Permanence sur rendez-vous le lundi de 14h à 17h, le mercredi et le vendredi de 9h à 12h

CONDITIONS DE L'INTERVENTION

- ↔ Intervention gratuite auprès des publics

TERRITOIRE D'INTERVENTION

- ↔ Strasbourg, Eurométropole de Strasbourg, Bas-Rhin

COMPAGNIE THÉÂTRE FORUM ACTE

ARC-EN-CIEL THÉÂTRE EST

Adresse postale : 44 Route de Schirmeck – 67200 Strasbourg

Tél. : 06 09 74 91 39 / 03 88 23 20 09

Contact : Aleksandra Szrajber - François Laflahi, Responsable de Projet
theatre.forum@orange.fr

MODE D'INTERVENTION

1 - Champ d'intervention (critères et domaines)

Ensemble des discriminations reconnues par la loi dans les domaines de l'emploi, du logement, de l'éducation, de la santé, de l'accès aux biens et aux services.

2 - Modalités d'intervention

- ↔ Organisation d'évènement
- ↔ Sensibilisation / information
- ↔ Formation
- ↔ Étude / diagnostic
- ↔ Création de spectacles thématisés

La compagnie intervient auprès de groupes volontaires et les invite à théâtraliser des situations de la vie quotidienne. Elle organise, par le biais de l'espace scénique, un travail autour des représentations, propre à relire des situations discriminatoires et à apporter corpus théorique et informations juridiques aux participants. La méthode du théâtre-forum permet de créer un espace de parole libre, de réflexion et de négociation collective autour des conflits de la vie quotidienne. Il permet de mesurer et d'éprouver ensemble les alternatives possibles et/ou nécessaires vers un changement.

QUI PEUT PRENDRE CONTACT ?

- ↔ Jeunes et professionnels
- ↔ Équipe éducative, animateurs, responsables de Projet

COMMENT ?

- ↔ Par téléphone et par écrit (courrier postal ou électronique)

CONDITIONS DE L'INTERVENTION

- ↔ Intervention gratuite : si projet subventionné et négocié ensemble
- ↔ Intervention payante : devis proposé et recherche de financement avec le commanditaire

TERRITOIRE D'INTERVENTION

- ↔ Strasbourg, Eurométropole de Strasbourg, Ensemble de l'Alsace



D-CLIC

DIMENSION CULTURELLE, LOISIR, INSERTION CITOYENNE

Adresse postale: **1a place des orphelins - 67000 Strasbourg**

Tél.: **03 88 25 54 86**

Contact: **Camille Timmerman, Chargée de mission – mission.dcllic@gmail.com**

→ **www.dcllic.asso.fr**

MODE D'INTERVENTION

1 - Champ d'intervention (critères et domaines)

Discriminations liées à l'origine, au patronyme, à l'apparence physique, aux convictions religieuses (réelles ou supposées) et à l'âge dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, de l'accès aux biens et aux services.

2 - Modalités d'intervention

- ↔ Écoute / accompagnement des victimes
- ↔ Organisation d'évènements
- ↔ Sensibilisation / information
- ↔ Formation
- ↔ Études / diagnostic

QUI PEUT PRENDRE CONTACT ?

- ↔ Tout public, plus particulièrement les publics jeunes
- ↔ Public ayant subi des situations de discriminations

COMMENT ?

- ↔ Par téléphone, mail, courrier
- ↔ Accueil du public pour une prise de rendez-vous aux horaires d'ouverture de la structure : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

CONDITIONS DE L'INTERVENTION

- ↔ Intervention gratuite

TERRITOIRE D'INTERVENTION

- ↔ Strasbourg, Eurométropole de Strasbourg



DPJ

DROIT POUR LA JUSTICE

Adresse postale: **Maison des associations - 1a place des orphelins**

67000 Strasbourg

Contact: **Sylvie Reeb, Présidente** — associationdpj@gmail.com

→ <http://droitpouurlajustice.e-monsite.com>

MODE D'INTERVENTION

1 - Champ d'intervention (critères et domaines)

Ensemble des discriminations reconnues par la loi dans les domaines de l'emploi, du logement, de l'éducation, de la santé, de l'accès aux biens et aux services.

2 - Modalités d'intervention

- ↔ Organisation d'évènements
- ↔ Sensibilisation / information
- ↔ Formation
- ↔ Études / diagnostic

QUI PEUT PRENDRE CONTACT ?

- ↔ Tout public
- ↔ Public ayant subi des situations de discriminations
- ↔ Professionnels

COMMENT ?

- ↔ Par téléphone, mail, courrier

CONDITIONS DE L'INTERVENTION

- ↔ Intervention gratuite ou payante selon le projet et la durée de l'intervention : se renseigner auprès de la structure

TERRITOIRE D'INTERVENTION

- ↔ Strasbourg, Eurométropole de Strasbourg, Bas-Rhin

LA LUNE

Adresse postale : **Maison des Associations, 1a Place des Orphelins**
67000 Strasbourg

Contact : **Irène Tabellion, Présidente ; Marisa Martinez, Administratrice**
contact@lalune67.fr

MODE D'INTERVENTION

1 - Champ d'intervention (critères et domaines)

Discriminations liées à l'origine, au sexe, à l'orientation sexuelle plus particulièrement dans le domaine de la santé.

2 - Modalités d'intervention

- ↔ Écoute / accompagnement des victimes
- ↔ Organisation d'évènements
- ↔ Sensibilisation / information

QUI PEUT PRENDRE CONTACT ?

- ↔ Tout public, et plus particulièrement les femmes homosexuelles
- ↔ Public ayant subi des situations de discriminations

COMMENT ?

- ↔ Par téléphone, mail, courrier
- ↔ Entretien sur rendez-vous

CONDITIONS DE L'INTERVENTION

- ↔ Intervention gratuite

TERRITOIRE D'INTERVENTION

- ↔ Strasbourg, Eurométropole de Strasbourg, ensemble de l'Alsace

LA STATION CENTRE LGBTI

LESBIEN GAY BI TRANS INTERSEXE STRASBOURG ALSACE

Adresse postale: 7 rue des Écrivains - 67000 Strasbourg

Tél. : 09 50 51 13 29

Contact: David Cupina, Président — presidence@lastation-lgbti.eu

Horaires d'ouverture: lundi de 17h à 19h / du mercredi au samedi de 16h à 20h

Fermeture le mardi

→ www.lastation-lgbti.eu/

MODE D'INTERVENTION

1 - Champ d'intervention (critères et domaines)

Discriminations liées à l'identité de genre, à l'orientation sexuelle plus particulièrement dans le domaine de l'éducation et de la santé.

2 - Modalités d'intervention

- ↔ Accueil / écoute / accompagnement et Information
- ↔ Prévention aux niveaux sanitaire et social
- ↔ Militer contre les discriminations L.G.B.T.I et d'identité de genre

QUI PEUT PRENDRE CONTACT ?

- ↔ Tout public
- ↔ Public ayant subi des situations de discriminations

COMMENT ?

- ↔ Par téléphone, mail, courrier
- ↔ Accueil du public sans rendez-vous aux horaires d'ouverture de la structure:
lundi, mercredi, jeudi: 15h - 19h
vendredi: 15h - 20h
samedi: 13h - 20h
- ↔ Permanence sans rendez vous le jeudi de 17h à 19h
- ↔ Pour plus d'informations sur les différentes permanences: site de la Station, onglet « activités et permanences »

CONDITIONS DE L'INTERVENTION

- ↔ Intervention gratuite

TERRITOIRE D'INTERVENTION

- ↔ Strasbourg, Eurométropole de Strasbourg



LE FURET

Adresse postale : 6 quai de Paris - 67000 Strasbourg

Tél. : 03 88 21 96 62

Contact : Marie-Nicole Rubio, Directrice — marienicole.rubio@lefuret.org

→ www.lefuret.org

MODE D'INTERVENTION

1 - Champ d'intervention (critères et domaines)

Ensemble des discriminations reconnues par la loi dans le domaine de l'éducation, de la petite enfance et de la parentalité.

2 - Modalités d'intervention

- ↔ Organisation d'évènements
- ↔ Sensibilisation / information, dont un centre de documentation avec un fonds documentaire spécialisé dans le domaine de la petite enfance et de la parentalité
- ↔ Formation / accompagnement d'équipes de professionnels
- ↔ Études / diagnostic

Organisme de formation agréé

QUI PEUT PRENDRE CONTACT ?

- ↔ Tout public, plus particulièrement les professionnels de la petite enfance et de l'action sociale

COMMENT ?

- ↔ Par téléphone, mail, courrier
- ↔ Accueil du public au centre de documentation tous les jours de 9h à 16h30

CONDITIONS DE L'INTERVENTION

- ↔ Intervention gratuite ou payante selon la nature du projet et la durée de l'intervention : se renseigner auprès de la structure

TERRITOIRE D'INTERVENTION

- ↔ Strasbourg, Eurométropole de Strasbourg, ensemble de l'Alsace



LICRA BAS-RHIN

LIGUE INTERNATIONALE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME

Adresse postale: 9 place Kleber, 67000 Strasbourg

Tél. : 06 52 12 15 15

Contact: Gilles Winckler, Président – contact@licra67.org

→ www.licra67.org

MODE D'INTERVENTION

1 - Champ d'intervention (critères et domaines)

Ensemble des discriminations reconnues par la loi dans les domaines de l'emploi, du logement, de l'éducation, de la santé, de l'accès aux biens et aux services, du sport.

2 - Modalités d'intervention

- ↔ Écoute / accompagnement des victimes
- ↔ Organisation d'évènements
- ↔ Sensibilisation / information, notamment auprès des publics scolaires
- ↔ Formation

QUI PEUT PRENDRE CONTACT ?

↔ Tout public

COMMENT ?

- ↔ Par téléphone, mail, courrier
- ↔ Entretien sur rendez-vous uniquement

CONDITIONS DE L'INTERVENTION

↔ Intervention gratuite

TERRITOIRE D'INTERVENTION

↔ Strasbourg, Eurométropole de Strasbourg, ensemble de l'Alsace



LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FOL67

Adresse postale : 15 rue de l'Industrie, BP 70-437 - 67412 Illkirch Cedex

Tél. : 03 90 40 63 60 / Fax : 03 88 67 09 84

Contact : Lise Milhau, Chargée de mission Culture et Citoyenneté
contact@laligue67.org

→ www.laligue67.org

MODE D'INTERVENTION

1 - Champ d'intervention (critères et domaines)

Ensemble des discriminations reconnues par la loi dans le domaine de l'éducation

2 - Modalités d'intervention

↔ Organisation d'évènements

↔ Sensibilisation / information

↔ Formation

Organisme de formation agréé

QUI PEUT PRENDRE CONTACT ?

↔ Tout public, mais plus particulièrement les acteurs de l'éducation et ensemble de la communauté éducative (élèves, parents d'élèves, professeurs, personnel enseignant et administratif)

COMMENT ?

↔ Par téléphone, mail, courrier

CONDITIONS DE L'INTERVENTION

↔ Intervention gratuite

TERRITOIRE D'INTERVENTION

↔ Strasbourg, Eurométropole de Strasbourg, Bas-Rhin

LUPOVINO

LUTTE POUR UNE VIE NORMALE

Adresse postale: 46 rue de l'aéropostale - 67100 Strasbourg

Tél. : 03 88 84 17 07 / Fax: 03 88 84 17 07

Contact : Marie Amalfitano, Directrice — lupovino@wanadoo.fr

MODE D'INTERVENTION

1 - Champ d'intervention (critères et domaines)

Discriminations liées à l'origine, notamment celles rencontrées par les familles tsiganes sédentarisées ou du voyage dans les domaines de l'emploi, du logement, de l'éducation, de la santé, de l'accès aux biens et aux services.

2 - Modalités d'intervention

- ↔ Écoute / accompagnement des victimes, sous la forme d'un accompagnement social global et de la mise en place de groupe de paroles
- ↔ Organisation d'évènements
- ↔ Sensibilisation / information
- ↔ Formation
- ↔ Études / diagnostic

Organisme de formation agréé

QUI PEUT PRENDRE CONTACT ?

- ↔ Tout public, et plus particulièrement les familles tsiganes sédentarisées ou du voyage
- ↔ Professionnels pour les formations et modules de sensibilisation

COMMENT ?

- ↔ Par téléphone, mail, courrier
- ↔ Accueil du public aux horaires d'ouverture de la structure tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h sauf le mardi après-midi
- ↔ Entretien sur rendez vous le mardi après midi

CONDITIONS DE L'INTERVENTION

- ↔ Intervention gratuite
- ↔ Intervention payante pour les formations et les expositions : se renseigner auprès de l'association

TERRITOIRE D'INTERVENTION

- ↔ Strasbourg, Eurométropole de Strasbourg



MAISON DES ADOLESCENTS

Adresse postale: 23 rue de la Porte de l'Hôpital - 67000 Strasbourg

Tél.: 03 88 11 65 65 / Fax: 03 88 11 65 66

Contact: Valérie Wolff

accueil@maisondesados-strasbourg.eu

→ www.maisondesados-strasbourg.eu

MODE D'INTERVENTION

1 - Champ d'intervention (critères et domaines)

Ensemble des discriminations reconnues par la loi dans les domaines de l'emploi, du logement, de l'éducation, de la santé et de l'accès aux biens et aux services.

2 - Modalités d'intervention

- ↔ Écoute / accompagnement des victimes
- ↔ Organisation d'évènements
- ↔ Sensibilisation / information
- ↔ Formation

QUI PEUT PRENDRE CONTACT ?

- ↔ Adolescents et leurs parents
- ↔ Professionnels de l'adolescence

COMMENT ?

- ↔ Par téléphone et par écrit
- ↔ Accueil du public sans rendez-vous du lundi au vendredi de 13h à 18h
- ↔ Accueil du public sur rv du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 18h

CONDITIONS DE L'INTERVENTION

- ↔ Intervention gratuite

TERRITOIRE D'INTERVENTION

- ↔ Strasbourg, Eurométropole de Strasbourg, Bas-Rhin



MAISON DES POTES DE STRASBOURG

Adresse postale : 150 avenue de Colmar - 67100 Strasbourg

Tél. : 03 88 44 07 56

Contact : Jean Luc Kaneb, Coordinateur animateur — mdpstrasbourg@wanadoo.fr

MODE D'INTERVENTION

1 - Champ d'intervention (critères et domaines)

Ensemble des discriminations reconnues par la loi dans les domaines de l'emploi, du logement, de l'éducation et de l'accès aux biens et aux services

2 - Modalités d'intervention

- ↔ Écoute / accompagnement des victimes
- ↔ Organisation d'évènements
- ↔ Sensibilisation / information, spécifiquement en direction des 10/25 ans (agrément de l'éducation nationale)

QUI PEUT PRENDRE CONTACT ?

- ↔ Tout public, et plus particulièrement les jeunes
- ↔ Public ayant subi des situations de discriminations

COMMENT ?

- ↔ Par téléphone
- ↔ Accueil du public aux horaires d'ouverture de la structure pour une prise de rendez-vous (Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14 h à 18h)

CONDITIONS DE L'INTERVENTION

- ↔ Intervention gratuite auprès des publics ayant subi une situation de discrimination
- ↔ Intervention payante pour les animations en dehors du département du Bas-Rhin

TERRITOIRE D'INTERVENTION

- ↔ Strasbourg, Eurométropole de Strasbourg, Ensemble de l'Alsace



MESA

MAISON DE L'EUROPE STRASBOURG ALSACE

Adresse postale : Bureau 28, 9 place Kléber - 67000 Strasbourg

Tél. : 09 53 12 72 10

Contact : Ulrich Bohner, Président de la Maison de l'Europe Strasbourg-Alsace
secretariat.mesa@gmail.com

→ www.mesa-strasbourg.eu/

MODE D'INTERVENTION

1 - Champ d'intervention (critères et domaines)

Discriminations raciales et/ou fondées sur les opinions politiques et l'ensemble des discriminations visées par la loi dans les domaines de l'emploi, du logement, de l'éducation, de la santé, de l'accès aux biens et aux services.

2 - Modalités d'intervention

- ↔ Organisation d'évènements sur la prévention et la lutte contre les discriminations en lien avec la construction et les normes européennes
- ↔ Sensibilisation / information sur la prévention et la lutte contre les discriminations en lien avec la construction et les normes européennes

QUI PEUT PRENDRE CONTACT ?

↔ Tout public

COMMENT ?

- ↔ Par téléphone, mail, courrier
- ↔ Accueil du public sans rendez-vous le lundi et le mercredi de 14h30 à 17h (hors des vacances scolaires).

CONDITIONS DE L'INTERVENTION

↔ Intervention gratuite

TERRITOIRE D'INTERVENTION

↔ Strasbourg, Eurométropole de Strasbourg, Alsace



MFPF

MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL

Adresse postale: 13 rue du 22 novembre - 67000 Strasbourg

Tél.: 03 88 32 28 28

Contact: mfpf67@wanadoo.fr

→ www.planning-familial.org

MODE D'INTERVENTION

1 - Champ d'intervention (critères et domaines)

Discriminations liées au sexe, à la situation de famille et l'orientation sexuelle dans les domaines de l'éducation et de la santé.

2 - Modalités d'intervention

- ↔ Écoute / accompagnement des victimes
- ↔ Organisation d'évènement
- ↔ Sensibilisation / information
- ↔ Formation

Organisme de formation agréé

QUI PEUT PRENDRE CONTACT ?

- ↔ Tout public

COMMENT ?

- ↔ Par téléphone, mail, courrier
- ↔ Permanence sans rendez-vous du Centre d'information et de conseil : mardi 16h30 - 19h; jeudi 12h - 14h30; samedi 10h - 12h
- ↔ Permanence téléphonique au numéro suivant : 03 88 32 28 28
Du lundi au samedi de 9h à 12h; mardi, mercredi et vendredi de 16h30 à 19h30 au planning de Strasbourg

CONDITIONS DE L'INTERVENTION

- ↔ Intervention gratuite
- ↔ Intervention payante pour les formations et les animations : se renseigner auprès de la structure

TERRITOIRE D'INTERVENTION

- ↔ Strasbourg, Eurométropole de Strasbourg, ensemble de l'Alsace



**le planning
familial 67**

MIGRATIONS SANTÉ ALSACE

Adresse postale: 24, rue du 22 novembre - 67000 Strasbourg

Tél.: 03 88 22 60 22 / Fax: 03 88 22 60 09

Contact: Emilie Jung, Chargée de projet — contact@migrationsante.org

→ www.migrationsante.org

MODE D'INTERVENTION

1 - Champ d'intervention (critères et domaines)

Discriminations liées à l'origine, au sexe et à l'état de santé dans le domaine de l'accès aux services sociaux et aux services de santé.

2 - Modalités d'intervention

- ↔ Sensibilisation / information
- ↔ Formation
- ↔ Études / diagnostic
- ↔ Mise à disposition d'interprètes professionnels dans le domaine de la santé afin de permettre aux personnes étrangères d'accéder aux services de santé et sociaux sans discriminations

Organisme de formation agréé

QUI PEUT PRENDRE CONTACT ?

- ↔ L'association n'a pas pour mission l'écoute et l'accompagnement des victimes de discriminations mais elle peut réorienter les publics vers des partenaires.
- ↔ Les publics suivants peuvent prendre contact avec l'association pour des demandes de sensibilisation, information ou formation:
 - Professionnels et bénévoles de la santé et du social
 - Directions des établissements hospitaliers, services de santé et d'actions sociales de collectivités...
 - Administrateurs d'associations de quartier ou référées à l'immigration.

COMMENT ?

- ↔ Par téléphone, mail, courrier
- ↔ Entretien sur rendez-vous uniquement

CONDITIONS DE L'INTERVENTION

- ↔ Sur les conditions d'intervention en matière de formation / module de sensibilisation : se renseigner auprès de la structure

TERRITOIRE D'INTERVENTION

- ↔ Strasbourg, ensemble de l'Alsace



ORIV

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'INTÉGRATION ET DE LA VILLE

Adresse postale: 1 rue de la Course - 67000 Strasbourg

Tél.: 03 88 14 35 89 / Fax: 03 88 21 98 31

Contact: **Gaëlle Donnard**, Chargée de mission Prévention des discriminations ;

Murielle Maffessoli, Directrice

g.donnard@oriv.fr / m.maffessoli@oriv.fr

→ www.oriv-alsace.org

MODE D'INTERVENTION

1 - Champ d'intervention (critères et domaines)

Ensemble des discriminations reconnues par la loi avec une expertise particulière sur les discriminations liées à l'origine dans les domaines de l'emploi, du logement, de l'éducation, de la santé, de l'accès aux biens et aux services.

2 - Modalités d'intervention

- ↔ Sensibilisation / information, dont un centre de documentation avec un fonds documentaire spécialisé sur la prévention et la lutte contre les discriminations
- ↔ Formation
- ↔ Études / diagnostic
- ↔ Organisation d'événements

QUI PEUT PRENDRE CONTACT ?

- ↔ Tout public pour l'accès au centre de documentation
- ↔ L'ORIV est un centre de ressources qui accompagne et qualifie les acteurs (associations, professionnels des collectivités, services de l'État, élus) œuvrant dans les domaines de l'intégration des populations immigrées, de la prévention des discriminations et de la politique de la ville.

COMMENT ?

- ↔ Par téléphone et par mail

CONDITIONS DE L'INTERVENTION

- ↔ Intervention gratuite ou payante selon la nature du projet: se renseigner auprès de la structure

TERRITOIRE D'INTERVENTION

- ↔ Strasbourg, Eurométropole de Strasbourg, ensemble de l'Alsace



ORIV

REJ

RÉSEAU EXPRESS JEUNES

Adresse postale: **Maison des associations, 1a place des orphelins - 67000 Strasbourg**

Tél. : **03 88 35 37 45**

Contact: **Brigitte Ludmann – y-e-n@wanadoo.fr**

→ **www.y-e-n.net**

MODE D'INTERVENTION

1 - Champ d'intervention (critères et domaines)

Ensemble des discriminations reconnues par la loi dans les domaines de l'emploi, du logement, de l'éducation, de la santé, de l'accès aux biens et aux services.

2 - Modalités d'intervention

- ↔ Organisation d'événements
- ↔ Sensibilisation / information
- ↔ Formation

QUI PEUT PRENDRE CONTACT ?

- ↔ Tout public, plus particulièrement les professionnels de la jeunesse et de l'action sociale

COMMENT ?

- ↔ Par téléphone, mail, courrier

CONDITIONS DE L'INTERVENTION

- ↔ Intervention gratuite ou payante selon la nature du projet et la durée de l'intervention : se renseigner auprès de la structure

TERRITOIRE D'INTERVENTION

- ↔ Strasbourg, Eurométropole de Strasbourg, ensemble de l'Alsace, Europe



SOS AIDE AUX HABITANTS

Adresse postale: 36 Allée Reuss - 67100 Strasbourg

Tél.: 03 88 79 79 30

Contact: secretariat@sos-aide-aux-habitants.fr

MODE D'INTERVENTION

1 - Champ d'intervention (critères et domaines)

Ensemble des discriminations reconnues par la loi dans les domaines de l'emploi, du logement, de l'éducation, de la santé, de l'accès aux biens et aux services.

2 - Modalités d'intervention

- ↔ Écoute / accompagnement des victimes
- ↔ Organisation d'évènements
- ↔ Sensibilisation / information
- ↔ Formation
- ↔ Études / diagnostic

Organisme de formation agréé

QUI PEUT PRENDRE CONTACT ?

- ↔ Tout public
- ↔ Public ayant subi des situations de discriminations
- ↔ Professionnels

COMMENT ?

- ↔ Par téléphone et par mail
- ↔ Accueil du public aux horaires d'ouverture de la structure du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h pour prendre un rendez-vous
- ↔ Des permanences ont également lieu à : Saverne, Schirmeck, Obernai, Sarre-Union
Pour les horaires, contacter le siège

CONDITIONS DE L'INTERVENTION

- ↔ Intervention gratuite

TERRITOIRE D'INTERVENTION

- ↔ Strasbourg, Eurométropole de Strasbourg, Bas-Rhin



SOS HOMOPHOBIE ALSACE

Adresse postale : **Sos Homophobie, pour copie délégation Alsace,**
34 rue poissonnière - 75002 Paris
Contact : **Eléna Suzat, déléguée régionale – sos-alsace@sos-homophobie.org**
Ligne d'écoute : **01 48 06 42 41**
→ **www.sos-homophobie.org**

MODE D'INTERVENTION

1 - Champ d'intervention (critères et domaines)

Discriminations liées à l'orientation sexuelle, au genre, au sexe, à la situation de famille, à l'apparence physique et lutte contre l'homophobie en général (envers les personnes homosexuelles, bisexuelles, transgenre, ou intersexe) dans les domaines de l'emploi, du logement, de l'éducation, de la santé, de l'accès aux biens et aux services.

2 - Modalités d'intervention

- ↔ Écoute / accompagnement des victimes
- ↔ Organisation d'évènements
- ↔ Sensibilisation / information, notamment auprès des publics scolaires (Agrément de ministère de l'éducation nationale et agrément du rectorat de l'académie de Strasbourg)
- ↔ Formation pour adultes uniquement
- ↔ Études / diagnostic

Organisme de formation agréé

QUI PEUT PRENDRE CONTACT ?

- ↔ Tout public
- ↔ Public ayant subi des situations de discriminations
- ↔ Professionnels (secteur public, privé, santé, éducation, social) pour des interventions / formations

COMMENT ?

- ↔ Par téléphone et par mail
- ↔ Permanence téléphonique au n°Azur : 0810 108 135 / 01 48 06 42 41
lundi au vendredi : 18h - 22h
samedi : 14h - 16h
dimanche : 18h - 20h

CONDITIONS DE L'INTERVENTION

- ↔ Intervention gratuite auprès des publics
- ↔ Pour les modules de sensibilisation et de formation : se renseigner auprès de l'association

TERRITOIRE D'INTERVENTION

- ↔ Strasbourg, Eurométropole de Strasbourg, ensemble de l'Alsace



TEJE

TRAVAILLER ENSEMBLE JEUNES ET ENGAGÉ-E-S

Adresse postale: 7 rue de la Course - 67000 Strasbourg

Tél.: 06 64 64 98 30

Contact: Camilo Cleves, Salarié

teje.strasbourg@gmail.com

→ www.teje.fr

MODE D'INTERVENTION

1 - Champ d'intervention (critères et domaines)

Ensemble des discriminations reconnues par la loi dans les domaines de l'éducation, de la santé, des activités sportives et de loisirs.

2 - Modalités d'intervention

- ↔ Organisation d'événements
- ↔ Sensibilisation / information
- ↔ Formation

QUI PEUT PRENDRE CONTACT ?

- ↔ Tout public, en particulier les publics jeunes
- ↔ Public ayant subi des situations de discriminations

COMMENT ?

- ↔ Par téléphone et par mail et par courrier
- ↔ Entretien sur rendez-vous uniquement

CONDITIONS DE L'INTERVENTION

- ↔ Intervention gratuite ou payante selon la nature du projet et la durée d'intervention : se renseigner auprès de l'association

TERRITOIRE D'INTERVENTION

- ↔ Strasbourg, Eurométropole de Strasbourg, ensemble de l'Alsace



THÉÂTRE DU POTIMARRON

Adresse postale : 7 rue nationale – 67 800 Bischheim

Tél. : 03 88 33 73 01

Contact : Jacqueline Martin, Présidente – contact@theatrepotimarron.com

→ www.theatrepotimarron.com

MODE D'INTERVENTION

1- Champ d'intervention (critères et domaines)

Discriminations liées à l'origine, sexe, situation de famille, apparence physique, grossesse, patronyme, état de santé, handicap, orientation sexuelle, âge, opinions politiques, appartenance ou non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une race ou une religion dans les domaines de l'emploi, logement, éducation, santé, accès aux biens et aux services.

Le théâtre du Potimarron s'intéresse aussi plus particulièrement aux discriminations vécues par les étrangers et celles liées à la précarité sociale.

2- Modalités d'intervention (critères et domaines)

- ↔ Organisation d'évènement
- ↔ Sensibilisation / information
- ↔ Formation
- ↔ Spectacle, théâtre forum

QUI PEUT PRENDRE CONTACT ?

- ↔ Tout public (jeunes, personnes handicapées, militants associatifs, travailleurs sociaux, habitants des quartiers populaires...)
- ↔ Public ayant subi des situations de discriminations

Le théâtre de l'Opprimé et ses outils (théâtre forum, théâtre-image, théâtre invisible) s'adresse à toute personne qui se sent concernée par la lutte contre les discriminations soit en tant que personne vivant la situation soit en tant que personne solidaire de cette lutte.

COMMENT ?

- ↔ Par téléphone et par écrit (courrier postal ou électronique)

CONDITIONS DE L'INTERVENTION

- ↔ Intervention gratuite ou payante en fonction de la nature de l'action

TERRITOIRE D'INTERVENTION

- ↔ Strasbourg, Eurométropole de Strasbourg, Ensemble de l'Alsace



THEMIS

Adresse postale : 24 rue du 22 novembre - 67000 Strasbourg

Tél. : 03 88 24 84 00 / Fax : 03 88 36 48 75

Contact : Thomas Kaybaki, éducateur spécialisé — association67@themis.asso.fr

→ www.themis.asso.fr

MODE D'INTERVENTION

1- Champ d'intervention (critères et domaines)

Ensemble des discriminations reconnues par la loi dans les domaines de l'emploi, du logement, de l'éducation, de la santé, de l'accès aux biens et aux services

2- Modalités d'intervention (critères et domaines)

- ↔ Écoute / accompagnement des victimes
- ↔ Actions de sensibilisation et d'information dans le cadre d'actions collectives proposées au jeune public, dans le cadre scolaire ou extra-scolaire
- ↔ Action de formation auprès des professionnels

Organisme de formation agréé

QUI PEUT PRENDRE CONTACT ?

- ↔ Jeunes de 0 à 25 ans ou tout public ayant des questions sur les droits des enfants

COMMENT ?

- ↔ Par téléphone et par mail
- ↔ Accueil du public pour une prise de rendez-vous aux horaires d'ouverture de la structure tous les jours (sauf le lundi matin) de 9h à 12h 30 et de 14h à 17h30
- ↔ Entretiens sur rendez-vous uniquement

CONDITIONS DE L'INTERVENTION

- ↔ Intervention gratuite

TERRITOIRE D'INTERVENTION

- ↔ Strasbourg, territoire du Bas-Rhin, Mulhouse et territoire du Haut-Rhin



Themis

Association pour l'accès au droit des enfants et des jeunes

VIADUQ 67

ASSOCIATION BAS-RHINOISE POUR LES VICTIMES D'INFRACTION,
L'ACCÈS AU DROIT ET LES USAGERS DE TOUS QUARTIERS

Adresse postale : 5 rue Albert Einstein - 67200 Strasbourg

Tél. : 03 88 28 57 62 / Fax : 03 88 29 98 96

Contact : M. Tahar Khmila, Juriste salarié de la structure – contact@viadug67.org

→ www.viadug67.org

MODE D'INTERVENTION

1 - Champ d'intervention (critères et domaines)

Ensemble des discriminations reconnues par la loi dans les domaines de l'emploi, du logement, de l'éducation, de la santé, de l'accès aux biens et aux services.

2 - Modalités d'intervention

- ↔ Écoute / accompagnement des victimes
- ↔ Sensibilisation / information, auprès des publics scolaires et par des actions collectives d'information juridique et sociale de proximité (avec le CIDFF)

QUI PEUT PRENDRE CONTACT ?

- ↔ Tout public
- ↔ Public ayant subi des situations de discriminations, et notamment les victimes d'infraction pénale

COMMENT ?

- ↔ Par téléphone et par mail
- ↔ Accueil du public pour une prise de rendez-vous aux horaires d'ouverture de l'association
lundi, mardi et jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 18h / mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h / vendredi de 9h à 12h

↔ Permanence sur rendez-vous dans différents quartiers strasbourgeois

Hautepierre

Au Galet (centre social et culturel de Hautepierre)

4 avenue Tolstoï - 67200 Strasbourg
Lundi de 9h à 12h / Mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h / Mercredi de 9h à 12h
Jeudi de 14h à 17h / Vendredi de 9h à 12h

Au centre médico-social

(Maison de Hautepierre
8, rue George Sand 67200 Strasbourg)
le lundi de 13h30 à 17h
le jeudi de 9 à 12h

Esplanade

à la Maison de la Justice et du Droit
(6 rue de Flandre, 67100 Strasbourg
03 90 20 64 14)
le mercredi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h
le jeudi de 9h à 12h30

Centre ville

au bureau d'aide aux victimes au Tribunal de grande instance de Strasbourg
(1 quai Finkmatt, 67000 Strasbourg
03 88 75 28 86) Du lundi au vendredi
de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h

CONDITIONS DE L'INTERVENTION

↔ Intervention gratuite

TERRITOIRE D'INTERVENTION

↔ Strasbourg, Bas-Rhin, Haut-Rhin



**« LA LUTTE CONTRE
LES DISCRIMINATIONS CONCERNE
TOUT LE MONDE »**



DÉFENSEUR DES DROITS

Un réseau de délégués territoriaux

Le défenseur des droits est une autorité constitutionnelle indépendante créée en 2011 et chargée de veiller au respect des droits et des libertés individuelles.

Dans ce cadre, il a pour mission de lutter contre toutes les formes de discriminations¹ par différents moyens :

- ↔ Promouvoir l'égalité et faire connaître ses droits à chacun par la sensibilisation, l'information, la formation et la production d'études.
- ↔ Faire respecter les droits de toute personne qui s'adresse à lui dans le cadre d'une situation individuelle. La loi lui confère des pouvoirs d'enquête (visite sur place, audition, communication de pièce) et la possibilité de présenter des observations devant les tribunaux saisis d'une affaire. Il peut également proposer un mode de résolution à l'amiable ou saisir les administrations mises en cause.

Situé à Paris, le défenseur des droits s'appuie sur un réseau de délégués territoriaux présents dans l'ensemble des départements.

À Strasbourg, le délégué territorial, en charge de la lutte contre les discriminations, a pour mission de recevoir toute personne pour l'informer sur ses droits et l'orienter en fonction des faits et de la situation. Le délégué territorial pourra proposer à la personne, si la situation le permet et le justifie, de procéder à une médiation. Il pourra également aider la personne à constituer son dossier et à saisir le Défenseur des droits et les services juridiques situés à Paris.

1. Le défenseur des droits intervient dans trois autres domaines : promouvoir les droits de l'enfant ; la médiation avec les services publics et le respect des droits des usagers ; le respect de la déontologie par les personnes exerçant des missions de sécurité (policiers, gendarmes, douaniers...)

DÉFENSEUR DES DROITS

Adresse postale :

Maison de la Justice et du Droit de Strasbourg
Eplanade, 6 rue de Flandre - 67000 Strasbourg
Tél. : **03 90 20 64 14**

Pour tout renseignement : site du défenseur des droits

Contact : **Jean-Noël Gubelmann, Délégué Territorial du Défenseur des droits**
jean-noel.gubelmann@defenseurdesdroits.fr

→ **www.defenseurdesdroits.fr**

MODE D'INTERVENTION

1 - Champ d'intervention (critères et domaines)

Ensemble des discriminations reconnues par la loi dans les domaines de l'emploi, du logement, de l'éducation, de la santé, de l'accès aux biens et aux services.

2 - Modalités d'intervention

- ↔ Écoute / orientation / information des victimes sur leurs droits
- ↔ Sensibilisation / information sur les missions du défenseur des droits et la promotion de l'égalité

QUI PEUT PRENDRE CONTACT ?

↔ Tout public

COMMENT ?

- ↔ Par téléphone à la Maison de la Justice et du droit
- ↔ Par écrit (mail ou courrier)
- ↔ Permanence sur rendez-vous le mercredi de 14h30 à 17h à la Maison de la Justice et du droit

CONDITIONS DE L'INTERVENTION

↔ Intervention gratuite

TERRITOIRE D'INTERVENTION

↔ Strasbourg, Eurométropole de Strasbourg, Bas-Rhin

VILLE DE STRASBOURG: DES MISSIONS AU SERVICE DE L'ÉGALITÉ

La Ville de Strasbourg mène une politique volontariste destinée à lutter contre toutes les formes de discrimination qui continuent de perpétuer des attitudes, des comportements, des rejets, des exclusions, liés à des préjugés qui altèrent le regard sur l'autre. Cette politique est mise en œuvre par diverses missions :

- MISSION « LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS »
- MISSION « DROITS DES FEMMES ET ÉGALITÉ DE GENRE »
- SERVICE DU SOUTIEN À L'AUTONOMIE
- CONSEIL DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS (CRE)

Mission « Lutte contre les discriminations »

La mission a pour objectif d'élaborer, mettre en œuvre et évaluer la politique définie par la municipalité et de soutenir l'activité et les projets des associations agissant contre les discriminations. Son rôle est également de décliner transversalement la démarche «lutte contre les discriminations» au sein de l'ensemble des délégations et directions de la collectivité mais aussi auprès des partenaires concernés.

Zoubida Naili

Chargée de mission Prévention et lutte contre les discriminations
Ville et Eurométropole de Strasbourg
1 parc de l'Étoile
03 68 98 69 82
zoubida.naili@strasbourg.eu
www.strasbourg.eu

Mission « Droits des femmes et égalité de genre »

La mission droits des femmes et égalité de genre vise à améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes et à mettre en place les conditions nécessaires pour y parvenir. Elle travaille à l'élaboration, la rédaction et la mise en œuvre du plan d'action municipal en adéquation avec les orientations politiques de la municipalité, signataire en janvier 2010 de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale promue par le conseil des communes et régions d'Europe (CCRE).

Un premier plan d'action pour les droits des femmes et l'égalité de genre mis en application dès 2012 s'est articulé autour des 3 axes : favoriser une politique municipale volontariste en matière d'égalité femmes-hommes au sein de l'administration, irriguer la ville d'une culture de l'égalité (sensibilisation, information, formation) et soutenir et encourager les initiatives locales dans ce domaine. Il s'est inscrit de manière complémentaire et innovante avec les actions déjà existantes et portées par les associations (féminines et féministes et toutes celles qui travaillent à la promotion des droits des femmes) ainsi que les partenaires institutionnels.

Il sera prolongé pour la période 2014- 2020.

Bernadette Geisler

Chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité de genre
Ville et Eurométropole de Strasbourg
1 parc de l'Étoile
03 68 98 62 96
bernadette.geisler@strasbourg.eu
www.strasbourg.eu

Service du soutien à l'autonomie

Le service du soutien à l'Autonomie a pour mission de rendre la ville plus accessible pour les personnes à mobilité réduite et défendre et valoriser la place des personnes âgées et des personnes handicapées dans la ville.

Sur le volet du handicap, le service impulse l'ensemble des projets visant à aménager et adapter le cadre de vie, à soutenir les personnes en perte d'autonomie (logement adapté, transport spécialisé ...), à rendre la Ville plus accueillante et incluante (sport, culture...) et à animer et coordonner un réseau d'acteur créant ainsi une dynamique locale sur cette thématique.

Véronique Klein

Adjointe à la Cheffe de service

Chargée de projet

Ville et Eurométropole de Strasbourg

1 parc de l'Étoile

03 68 98 64 23

veronique.klein@strasbourg.eu

www.strasbourg.eu

Conseil des résidents étrangers (CRE)

Le CRE est une instance de démocratie locale, lieu de débat qui participe à la construction d'une ville plus égalitaire. Ses objectifs sont de promouvoir une société interculturelle, de lutter pour l'égalité des droits et contre les discriminations, et de continuer à se battre pour l'obtention du droit de vote et d'éligibilité des étrangers-ères. À travers des actions et projets concrets, ou grâce à des interpellations, le CRE agit notamment sur les discriminations liées à l'origine ethnique et au sexe, dans les domaines du logement, de l'éducation et dans l'accès aux services et à la culture et il s'engage pour l'égalité femmes hommes.

Chef de projet du CRE

Ville et Eurométropole de Strasbourg

1 parc de l'Étoile

03 68 98 69 57

www.cre.strasbourg.eu

VOUS TROUVEREZ DE PLUS AMPLES INFORMATIONS SUR LE SITE INTERNET

www.strasbourg.eu





DISCRIMINER, C'EST UN DÉLIT

Coordination

**Mission lutte contre les discriminations,
Ville de Strasbourg**

Zoubida Naili

Chargée de mission Prévention
et lutte contre les discriminations
Ville et Eurométropole de Strasbourg
1 parc de l'Étoile
03 68 98 69 82
zoubida.naili@strasbourg.eu

www.strasbourg.eu

Élaboration des fiches, rédaction des textes

**ORIV Observatoire régional de l'intégration
et de la ville**

Gaëlle Donnard

Chargée de mission
1 rue de la Course
03 88 14 35 89



ORIV

↔ Septembre 2015

**VIVRE ENSEMBLE
ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

TOUT LE PROGRAMME SUR
www.strasbourg.eu